



Lettre d'information du 15 mars 2021 – Quelques nouvelles bagnolaises...

Compte-rendu et procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 février sont [disponibles en ligne](#) et consultables en mairie.

Le compte-rendu sera prochainement affiché dans les panneaux municipaux.

Défibrillateur

La commune est équipée d'un DAE (défibrillateur automatisé externe). Il est positionné dans le hall de la salle des Marronniers. Un contrat de maintenance a été conclu afin d'assurer un usage optimal de cet équipement (suivi de la batterie et des électrodes).

Le DAE est utilisable par le grand public et est entièrement automatique. Il est destiné à être utilisé par des témoins d'un arrêt cardiaque ; si la victime ne répond pas, ne bouge pas et ne respire pas, il faut mettre en place le défibrillateur. L'appareil détecte s'il doit agir ou non. L'utilisateur suit ensuite les instructions orales données par l'appareil.

Location communale vacante au lotissement du Plan

La mairie informe de la vacance d'une location communale au lotissement du Plan.

C'est un logement en maison avec terrain sur 2 niveaux avec au RDC, une cuisine, un séjour, un hall et un WC et à l'étage, deux chambres, un WC et une salle de bain. Un garage attenant est accessible depuis le logement. Le loyer mensuel est de 750 €.

Contact : secretariat@bagnols.net

Référents - Participation citoyenne

Le dispositif de participation citoyenne, initié par la Gendarmerie nationale en partenariat avec la commune de Bagnols, a pour objectif d'apporter une aide complémentaire et de proximité aux forces de sécurité grâce à des référents locaux.

Il repose sur un réseau de référents locaux volontaires qui ont pour missions d'adopter une posture de vigilance, entretenir le lien social, identifier toute présence suspecte et alerter.

Vous souhaitez être référent « participation citoyenne » pour la commune de Bagnols ? [Voici plus d'informations sur le dispositif](#) et pour échanger à ce sujet, nous vous invitons à contacter Patrick LEGRAIN, conseiller municipal : patrick.legrain@bagnols.net

Calamité agricole – Perte de récolte sur fourrages suite à la sécheresse 2020

Le dossier de demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles déposé par la DDT a reçu un avis favorable du comité national de gestion des risques en agriculture du 18 février 2021.

La demande d'indemnisation se fait par la téléprocédure « TéléCALAM » à l'adresse <https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/> (après création d'un compte, si besoin, sur <https://moncompte.agriculture.gouv.fr>).

Ouverture de la téléprocédure : **du 10 mars au 12 avril 2021**

Contact DDT : 04 78 62 54 54 ou 53 84 ou 04 72 63 12 29 de 8h à 12h et de 13h à 17h

Médaille de la famille – UDAF

L'Union départementale des associations familiales (UDAF) attribue chaque année une « médaille de la famille ». Pour 2021, elle concerne un parent qui élève ou a élevé 4 enfants et dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans.

Contact : Udaf 69 – Service institution, Tél : 04 72 76 12 12, institution@udaf-rhone.fr

Une fois complété, le dossier est à déposer en mairie.

Événement recrutement ADMR

La fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon organise un événement ouvert à tous pour découvrir les métiers de l'aide à domicile et les formations ainsi que pour rencontrer les employeurs et professionnels.

Mercredi 17 mars, entrée libre de 10h à 16h à ADMR, allée de Grands Champs 69210 Sain-Bel (en face de la piscine Archipel). Plus d'informations au 04 74 26 78 78

En parallèle, l'ADMR recherche des bénévoles pour animer l'association. Contact : ADMR du cœur des pierres dorées, admr.despierresdorees@fede69.admr.org, 04 74 71 15 34

1 semaine pour 1 emploi - Spécial Jeunes – Auvergne-Rhône-Alpes

Du 22 au 26 mars, 1 Semaine pour 1 Emploi – spécial Jeunes organise des événements en ligne ou en local pour rencontrer les acteurs de la région et boostez le projet professionnel des jeunes de 16 à 26 ans. [Le programme de cet événement gratuit est disponible ici.](#)